



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**délibération :**  
**D\_2026\_6\_7**

L' an deux mille vingt six, le mardi 21 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de PERONNAUD Thierry, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Date de convocation du : 14 Avril 2026

Présents : 15

**Présents :** PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, GEOFFROY René, HENRI Audrey, GUILBAUD Francis, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, RICHARD Malika, BENETEAU Laurent, CHEVALIER Luc, BLIN Delphine, ADAM Olivier

Votants : 15

**Absent(s) :**

**Objet : Tarifs scolaires  
2026/2027**

**Secrétaire de Séance :** René GEOFFROY

**Après en avoir délibéré,** à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2026/2027, à savoir :

Cantine adulte	4.20 € par repas
Cantine enfant	Prix du repas fixé en fonction du quotient familial : QF entre 0 à 800 = 0.50 € par repas QF entre 801 à 1000 = 0.60 € par repas QF entre 1001 et + = 2.50 € par repas
Garderie matin de 7h30 à 8h35	Forfait mensuel de 13 € par enfant Pour les enfants fréquentant la garderie de façon occasionnelle, tarif journalier de 2 €. Si le total par mois dépasse le forfait mensuel, ce dernier sera alors appliqué.
Garderie soir de 16h45 à 19h (y compris goûter)	Forfait mensuel de 17 € par enfant Pour les enfants fréquentant la garderie de façon occasionnelle, tarif journalier de 2.50 €. Si le total par mois dépasse le forfait mensuel, ce dernier sera alors appliqué.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Thierry PERONNAUD

Emis le 21/04/2026, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le  
Affiché le.....

**- 5 MAI 2026**

